

# Moufles au volant ? On vous répond sans prendre de gants

Peut-on conduire une voiture avec des moufles ou des gants ?

---

Soyons clairs, ne cherchez pas un article de loi qui dirait que les moufles ou les gants au volant d'une voiture sont interdits, vous ne le trouverez pas. Le Code de la route n'établit pas de « dress code\* » pour conduire. Mais attention, bien que l'usage des gants ou des moufles ne soit pas formellement interdit en voiture, cela ne veut pas dire que vous ne risquez rien. Selon la matière de cet équipement, bien tenir son volant, passer les vitesses ou mettre le chauffage pourrait vite devenir périlleux.

Si les forces de l'ordre considèrent que vos moufles ou vos gants constituent une gêne pour conduire et maîtriser votre véhicule, elles peuvent vous verbaliser. Pour en justifier, elles s'en réfèrent à l'article du Code de la route qui prévoit que le conducteur doit être dans l'état ou la position d'exécuter les manœuvres nécessaires à la conduite et sans délai. Pas de perte de points à la clé mais une amende de 35 €.

Conclusion : pour conduire, autant être à l'aise... et si vous êtes frileux, privilégiez l'usage du chauffage, surtout en période de grand froid.

**\*Code vestimentaire**